



ANCCLI

Rapport d'activités 2011



SOMMAIRE

- 1) **Le point sur les travaux des différentes instances de l'ANCCLI**
 - A) Le Comité Scientifique P3
 - B) Le groupe permanent « Matières et Déchets Radioactifs » P3
 - C) Le groupe permanent « Sécurité des installations nucléaires » P4
 - D) Le groupe permanent « Territoires – Post-accident nucléaires » P4
 - E) Le comité consultatif P5
 - F) Le club des chargés de mission P5

- 2) **Les différents canaux de communication de l'ANCCLI**
 - A) La veille par le site internet P5
 - B) La newsletter de l'ANCCLI P6

- 3) **Les temps forts de l'ANCCLI durant cette année 2011** P6

- 4) **Poursuite de la démarche ACN** P7

- 5) **Le partenariat ANCCLI/IRSN**
 - A) Le comité de suivi ANCCLI/IRSN P9
 - B) Le groupe de travail « accès à l'expertise de l'IRSN » P9
 - C) Le groupe de travail « impact sanitaire » P9
 - D) Les séminaires organisés conjointement par l'IRSN et l'ANCCLI sur les enjeux de la sécurité, suite à Fukushima P9
 - E) Participation de l'ANCCLI au CA de l'IRSN P10
 - F) Participation de l'ANCCLI au COR P10

- 6) **Le partenariat ANCCLI/ASN**
 - A) Participation de l'ANCCLI au comité de suivi « plan d'action tritium » P10
 - B) Participation de l'ANCCLI aux travaux du CODIRPA P11
 - C) Participation de l'ANCCLI dans le groupe de travail sur le PNGMDR P11
 - D) Participation de l'ANCCLI au GT « campagne comprimés d'iode » P11
 - E) Participation de l'ANCCLI au GT « maîtrise de l'urbanisation » P12
 - F) Partenariat ASN/ANCCLI pour l'organisation de la conférence annuelle des CLI P12

- 7) **Le partenariat de l'ANCCLI avec la Commission Européenne**
 - A) La participation de l'ANCCLI dans l'ENEF, forum organisé par la Commission Européenne sur l'énergie nucléaire P13
 - B) La participation de l'ANCCLI dans le GT « Transparence » mis en place par la Commission Européenne P14

- 8) **Le partenariat de l'ANCCLI avec le HCTSIN** P14

1) Le point sur les travaux des différentes instances de l'ANCCLI

A) Le Comité Scientifique

L'année 2011 aura été riche pour le Comité Scientifique. Il a entre autres :

- adressé un courrier à l'Autorité de Sûreté Nucléaire concernant la gestion de la ressource en eau par les centrales nucléaires en période de sécheresse,
- adressé à l'Autorité de Sûreté Nucléaire, à l'IRSN, au CEA ainsi qu'au Haut Comité à la Transparence pour la Sécurité et l'Information Nucléaire, une lettre ouverte relative à l'incident consécutif au transport et de la manipulation hors des référentiels sécuritaires d'un matériel contaminé par le tritium, L'ASN et le Ministère de l'Ecologie du Développement Durable, du Transport et du Logement (MEEDDTL) ont apporté une réponse à l'ANCCLI sur cette question,
- émis un avis relatif à la demande de modification des installations du CNPE de Penly déposée par EDF, suite à la saisine de M. BOULANGER, Président de la CLIn de Paluel-Penly,
- rédigé un rapport de synthèse sur les études épidémiologiques autour des sites nucléaires suite à la saisine de M. FINOT, Président de la SEIVA,
- proposé des axes de formation pour les CLI lors d'une réunion avec les chargés de mission des CLI, en avril 2011,

En 2011, le Comité Scientifique s'est renforcé et a accueilli en son sein 4 nouveaux membres. Il s'agit de Pierre-Marie BADOT, Yves BARON, Jacques-Edouard LEVASSEUR et Raymond SENE.

Le Comité Scientifique de l'ANCCLI s'est réuni 6 fois en 2011

B) Le Groupe Permanent « Matières et Déchets Radioactifs (GPMDR)

Le Groupe Permanent GPMDR est piloté par Chantal RIGAL, membre de la CLI de Saclay et du Conseil d'Administration de l'ANCCLI et Monique SENE, vice-présidente du Comité Scientifique et du Conseil d'Administration l'ANCCLI.

En 2011, il a notamment travaillé exclusivement sur le thème des déchets Faible Activité à Vie Longue (FAVL). Il a dans ce cadre :

- Etabli une monographie concernant les déchets FAVL et la recherche d'un site de stockage,
- Participé à la table ronde française sur l'application pratique de la convention d'Aarhus dans le domaine nucléaire,
- Piloté, avec le HCTISN, le Groupe de Travail (GT1 ACN France) "Convention d'Aarhus et gestion des déchets radioactifs" et travaillé sur le processus de recherche de site FAVL qui a été mené en France. Ils ont, dans ce cadre, formulé :
 - o Un diagnostic sur l'application pratique de la convention d'Aarhus dans le contexte de la recherche d'un site FAVL qui a été menée en France,
 - o Des recommandations pour améliorer l'application de la convention d'Aarhus dans ce domaine pour l'avenir.
- Auditionné, en collaboration avec le HCTISN, des acteurs locaux ayant vécu la recherche de site FAVL en France en 2008,
- Préparé des recommandations pour la recherche de site de stockage de déchets nucléaires respectant la convention d'Aarhus (dans le cadre du GT1 d'ACN France,

- Mis à disposition de l'ANCCLI, du Haut Comité, des CLI, les recommandations issues des différentes rencontres ACN France.

Le Groupe Permanent « Matières et Déchets Radioactifs » de l'ANCCLI s'est réuni à 5 reprises en 2011. 3 des réunions se sont tenues dans le cadre du groupe de travail GT1 d'ACN France, co-piloté par le HCTISN et l'ANCCLI (GPMDR).

C) Le Groupe Permanent « Sûreté des installations nucléaires »

Le Groupe Permanent « Sûreté des installations nucléaires » de l'ANCCLI, piloté par Monique SENE, vice Présidente du Comité Scientifique et du Conseil d'Administration de l'ANCCLI ne s'est pas réuni en 2011. M. Jean-Paul LACOTE, membre de la CLIs de Fessenheim et membre du Bureau de l'ANCCLI, s'est montré volontaire pour assister Monique SENE et devenir co-pilote de ce groupe.

La réactivation de ce groupe est prévue pour 2012.

Le Groupe Permanent « Sûreté des installations nucléaires » de l'ANCCLI ne s'est pas réuni en 2011

D) Le Groupe Permanent « Territoires – Post-Accident nucléaire » (GPPA)

Le GPPA, piloté par M. CALAFAT, Président de la CLI de Golfech et membre du Bureau de l'ANCCLI, a été créé à la fin de l'année 2007.

Cette année, Pierre GAILLARD, membre de la CLI de Golfech et membre du Bureau de l'ANCCLI, s'est porté volontaire pour assister M. CALAFAT et devenir co-pilote de ce groupe.

Depuis plus d'un an, le GPPA de l'ANCCLI et l'RSN travaillent à la définition d'un outil de sensibilisation des acteurs locaux à la problématique post-accidentelle. L'objectif de cette collaboration est double :

- Pour les CLI, il s'agit de disposer d'un outil leur permettant d'appréhender une situation post-accidentelle au niveau territorial et de sensibiliser les acteurs locaux, notamment les élus, à cette problématique ;
- pour l'RSN, il consiste à enrichir ses réflexions et ses travaux par les connaissances qu'ont les acteurs locaux des territoires.

Le travail s'organise en trois phases étalées sur une durée de deux à trois ans :

- une première phase d'identification des besoins et des caractéristiques de l'outil (paramètres d'entrée, résultats attendus, représentations souhaitées, ...)
- une seconde phase de construction d'un outil générique ;
- une troisième phase de diffusion de l'outil en phase test à des territoires pilotes autour des installations de Golfech, Gravelines, Saclay et Marcoule avant la mise à disposition à toutes les CLI.

L'outil, dénommé OPAL (Outil de sensibilisation aux enjeux Post-accidentels à destination des Acteurs Locaux), est destiné à fournir des informations cartographiques sur les conséquences à moyen terme d'accidents génériques susceptibles de concerner les installations nucléaires françaises. Les données obtenues au moyen de l'outil seront exportables et superposables avec les couches d'informations locales, via tout système d'information géographique. Elles permettront ainsi aux CLI d'établir leurs propres cartes qui pourront être présentées aux acteurs locaux concernés par les enjeux de la gestion post-accidentelle sur leurs territoires.

OPAL représente donc un outil de sensibilisation et de formation sur les conséquences post-accidentelles d'un événement affectant une installation nucléaire mais également de

préparation à une situation accidentelle par identification des enjeux post-accidentels d'un territoire donné.

L'enjeu parallèle pour l'IRSN est d'acquérir une meilleure connaissance des problématiques territoriales liées au post-accident et, selon la disponibilité de l'information, de récupérer des données locales à des fins de caractérisation de l'environnement autour des sites nucléaires français.

OPAL sera alimenté à partir d'une base de données (BDD) de conséquences post-accidentelles réalisée et mise à jour par l'IRSN. Pour créer ces données, l'IRSN met actuellement en place une chaîne de calculs permettant, à partir des paramètres choisis par le groupe de travail, de fournir les conséquences post-accidentelles sous forme de fichiers SIG (dénommés « couches post-accidentelles » dans la suite du document).

Cet été 2011 a été propice à l'avancement de cet outil. La première phase de développement de l'interface est en cours d'achèvement. Dès septembre, une consultation de l'outil a été proposée aux membres du Groupe afin de recueillir leurs avis. Fin d'année 2011, une réunion d'échange sera organisée sur la base de cette première version.

Le Groupe Permanent « Territoires – Post-accident nucléaire » de l'ANCCLI s'est réuni 1 fois en groupe plénier en 2011 et a poursuivi une étroite collaboration par mail avec l'IRSN dans le cadre du développement de l'outil OPAL.

E) Le Comité Consultatif

Le Comité Consultatif de l'ANCCLI est composé de personnalités reconnues du monde économique qui participent à l'ANCCLI en leur nom personnel. Cette instance fixe les orientations stratégiques de l'ANCCLI pour les années futures.

Cette année 2011, pour des raisons économiques, le groupe a travaillé par le biais d'échanges de courriels.

F) Le CLUB des chargés de mission

Depuis sa création, Le club des chargés de mission a engendré une nouvelle façon de travailler pour les chargés de mission des CLI. De ce fait, de nombreux échanges par mail se croisent leur permettant d'obtenir rapidement des réponses à leurs questionnements, de prendre connaissance de ce qui se passe dans les autres CLI, ceci, aussi bien sur les aspects administratifs, juridiques, sur la communication... et également dans le cadre des expertises qu'elles mènent.

En parallèle, le CLUB des chargés de mission a également travaillé, cette année 2011, sur la refonte totale du site internet de l'ANCCLI et notamment sur le nouveau logo suite à la nouvelle dénomination. Une formation spécifique d'aide à la navigation dans le nouveau site internet de l'ANCCLI a été proposée aux chargés de mission des CLI. Enfin, Le Club a aussi eu un échange avec la Présidente du Comité Scientifique de l'ANCCLI, et avec l'IRSN afin d'examiner les actions possibles sur les formations et sur l'aide que le CS peut apporter aux CLI.

Le CLUB des chargés de mission s'est réuni 2 fois cette année 2011.

2) Les différents canaux de communication de l'ANCCLI

A) La veille par le site internet

Profitant du changement de dénomination, le site internet de l'ANCLI a totalement été repensé et a fait l'objet d'une refonte. Il est devenu le site de l'ANCCLI (www.anccli.fr). La

nouvelle interface présente une meilleure visibilité et une lisibilité. Ce site est régulièrement mis à jour par Yves LHEUREUX, chargé de communication à l'ANCCLI, afin que les CLI puissent s'informer au mieux. Les nouvelles rubriques "actualités" et "A la une" permettent de suivre les temps forts de l'ANCCLI et les événements de l'actualité nucléaire.

Volontairement, l'entrée dans les différentes rubriques du site, se fait par thématiques (environnement, sûreté, déchets...).

Une partie Intranet dédiée à l'échange d'information entre les CLI est aussi prévue, mais elle ne sera mise en ligne qu'en 2012.

Le site voit plusieurs milliers de connexions par mois, dont une part de l'étranger (Suisse, Belgique, Union Européenne,...).

B) La newsletter de l'ANCCLI

Deux à trois fois par an, l'ANCCLI diffuse à plus de 1000 personnes (CLI, ASN, exploitants, particuliers, experts, IRSN,...), une newsletter électronique (transmise par mail). La dernière a été diffusée en octobre 2011.

Les newsletters sont un complément aux informations disponibles sur le site Internet, elles permettent de garder un lien dynamique et de renforcer l'information disponible.

3) Les temps forts de l'ANCCLI durant cette année 2011

- **14 janvier** : présentation du modèle de transparence français à une délégation italienne dans le domaine du nucléaire : présentation des CLI, de l'ANCCLI et de la démarche ACN à Paris

- **20 et 21 janvier** : 2^{ème} table européenne de la démarche ACN sur le thème de la montée en compétence et de l'accès à l'expertise à Luxembourg

- **26 janvier** : première réunion du Bureau de l'ANCCLI

- **3 et 4 février** : présentation du modèle de transparence français à l'Autorité de Sûreté slovène : présentation des CLI, de l'ANCCLI et de la démarche ACN à Sofia (Slovénie)

- **8 février** : intervention de l'ANCCLI à la consultation sur la plateforme européenne de la gestion des déchets radioactifs organisée par la Commission Européenne . La plupart des recommandations émises par l'ANCCLI ont été retenues

- **10 février** : 1^{ère} réunion du Conseil d'Administration de l'ANCCLI

- **15 février 2011** : participation de l'ANCCLI à la conférence OCDE/AEN "participation du public dans le processus décisionnel pour l'établissement d'installations nucléaires»

- **2 mars** : participation de l'ANCCLI au retour d'expérience (REX) sur les actions d'ouverture à la société civile de l'IRSN

- **Du 26 au 28 avril** : participation de l'ANCCLI au forum sur la communication des risques organisé par le gouvernement canadien à Trois Rivières (Québec) : présentation du modèle des CLI, de l'ANCCLI

- **Du 5 au 6 mai** : intervention au séminaire CODIRPA organisé par l'ASN

- **1er juin** : Conseil d'Etat : intervention de l'ANCCLI lors d'une conférence sur l'information
- **8 juin** : audit de l'ANCCLI par l'IRSN sur son étude prospective
- **16 juin** : audition de l'ANCCLI par l'OPESET sur la transparence en matière de sûreté nucléaire
- **18 juillet** : présence de l'ANCCLI lors d'un échange à l'IRSN avec une délégation tunisienne de l'opérateur STEG sur le thème de l'information et la communication avec le public
- **13 septembre** : audition de l'ANCCLI par la cour des comptes pour une enquête sur le coût de la filière nucléaire française
- **14 septembre** : séminaire IRSN/ANCCLI destiné aux CLI sur «Les enjeux de la sûreté suite à Fukushima»
- **11 octobre** : rencontre ANCCLI/CEA sur les ECS
- **18 octobre** : réunion du Conseil d'Administration de l'ANCCLI
- **Du 7 au 8 novembre** : intervention de l'ANCCLI au forum EUROSAFE sur le thème « la sûreté Nucléaire : nouveaux défis, expérience acquise et attente du public »
- **Du 17 et 18 novembre** : séminaire NERIS organisé par la CLI de Marcoule et l'ANCCLI sur les outils de gestion post-accidentelle
- **21 novembre** : IRSN/ANCCLI : Atelier de travail sur le REX des cas MERCADAL
- **22 novembre** : participation de l'ANCCLI à la réunion « définition d'une nouvelle étape dans la stratégie de l'ouverture à la société de l'IRSN »
- **24 novembre** : ANCCLI/IRSN : atelier de restitution sur les Etudes Complémentaires de Sûreté suite à Fukushima
- **29 novembre** : Assemblée Générale et Assemblée Générale extraordinaire de l'ANCCLI
- **12 décembre** : Intervention de l'ANCCLI au débat organisé par la Commission européenne sur : "La sûreté nucléaire : la nécessité d'un plus large débat public" et notamment sur le thème "le dialogue mené au niveau local sur la sûreté nucléaire"
- **13 décembre** : ANCCLI/ASN : réunion entre le Président de l'ANCCLI et les Commissaires de l'ASN
- **14 décembre** : 23^{ème} conférence annuelle des CLI

4) Poursuite de la démarche ACN : atelier européen sur la mise en application de la Convention d'Aarhus

Depuis septembre 2009, l'ANCCLI et la Commission Européenne ont ouvert un espace de dialogue européen sur l'application pratique de la convention d'Aarhus dans le domaine nucléaire, en partenariat notamment avec ENEF (Forum sur l'Energie Nucléaire) et le Ministère de l'Ecologie de la République Française. Cet espace est ouvert aux initiatives des pays où des acteurs de la société civile et des acteurs institutionnels souhaitent mettre en place une table ronde mais également ouvert aux initiatives des organisations et Etats

membres pour mettre en place des tables rondes européennes sur les questions transverses..

Pour suivre cette démarche un comité de pilotage européen a été constitué. Il comprend les participants au comité de pilotage de l'atelier européen de 2009 (ANCCLI, Commission Européenne, ENEF, MEEDDAT, AEN, AREVA, ASN, CESE, EDF, ETSON, GMF, Greenpeace, HCTISN, IRSN, REC, Présidences successives de l'UE, WENRA,...), le secrétariat de la Convention d'Aarhus, et les correspondants des tables rondes nationales. Depuis 2009, le comité de pilotage s'est réuni une fois par an.

Au niveau français, trois tables rondes nationales ont été mises en place par l'ANCCLI, le HCTISN, l'ASN et l'IRSN et travaillent activement sur trois sujets :

- les FAVL. Cette table ronde est pilotée par le GPMDR de l'ANCCLI et par le HCTISN
- la montée en compétence et l'accès à l'expertise. Cette table ronde est pilotée par l'IRSN et l'ANCCLI
- l'accès à l'information. Cette table ronde est pilotée par l'ASN et Greenpeace.

Il est proposé aux tables rondes de conduire une réflexion en trois temps et qui consistera à :

- Valider le premier état des lieux de l'application de la Convention d'Aarhus dans le domaine nucléaire, établi à Luxembourg : quelles sont les questions pratiques qui se posent pour une application concrète de la Convention d'Aarhus dans le pays ? Cet état des lieux pourra se faire sous la forme d'un tour de table pour que chaque participant exprime les questions qu'il se pose, et que chacun puisse proposer des études de cas pour analyser ces questions,
- Observer et analyser les pratiques et difficultés sous forme d'un retour d'expérience à partir de cas concrets. Les tables rondes sont invitées à conduire leurs réflexions dans un champ particulier (rejets, sûreté, déchets, new-build, post-accidentel...) plutôt que de manière transverse afin de favoriser un travail pratique, en situation,
- Ouvrir une discussion sur les actions et mesures qui peuvent être prises dans le pays au niveau local et national pour améliorer l'application pratique de la convention d'Aarhus dans le domaine nucléaire, et de faire des suggestions sur les actions à mener au niveau européen.

En parallèle, des tables rondes européennes sont établies pour analyser des questions transversales ou de nature proprement européenne. Ces tables rondes sont organisées par la Commission Européenne, l'ANCCLI et des pays ou organisations volontaires. La première table ronde européenne s'est tenue le 8-9 avril 2010 sur le thème de l'application pratique de la Convention d'Aarhus au domaine des déchets nucléaires. La deuxième table ronde a été organisée les 20 et 21 janvier 2011 avec l'IRSN sur le thème de l'accès à l'expertise et la montée en compétence. La troisième table ronde européenne portera sur l'accès à l'information et la participation en situation accidentelle et post-accidentelle. Elle se tiendra en début d'année 2012, en partenariat avec l'ASN. Deux autres tables rondes sont également envisagées en 2012 sur les thèmes de la sûreté et de la responsabilité sociale et environnementale des opérateurs.

L'ANCCLI, la Commission Européenne organiseront une conférence finale en mars 2013 avec le secrétariat de la Convention d'Aarhus et d'autres partenaires. Cet événement restituera les conclusions des tables rondes, permettra de développer une vision européenne et de mesurer les actions qui peuvent être menées pour améliorer la transparence de manière durable dans le domaine nucléaire au niveau européen.

5) Le partenariat ANCCLI/IRSN

A) Le comité de suivi ANCCLI/IRSN

Le comité de suivi ANCCLI/IRSN se réunit afin de faire le point sur les actions menées respectivement par l'IRSN et par l'ANCCLI pour discuter, échanger, partager sur leurs projets à venir et sur les actions qu'ils mènent en commun.

Le comité de suivi ANCCLI/IRSN s'est réuni trois fois cette année 2011.

B) Le groupe de travail « accès à l'expertise de l'IRSN » (GTAE)

Comme suite à ces travaux initiés en 2008 sur les conclusions du rapport MERCADAL, le GTAE ANCCLI/IRSN a organisé, le 21 novembre dernier, un atelier sur le retour d'expérience (REX) des cas MERCADAL (Pour mémoire, en février 2008, Georges MERCADAL remettait au Directeur Général de l'ouverture à la société de l'IRSN, un rapport où il préconisait la mise en œuvre de « cas test » dans le but d'améliorer l'accès à certains dossiers d'expertise de l'IRSN et d'en débattre publiquement au sein d'une CLI ou d'un groupe de CLI).

Le groupe de travail « accès à l'expertise de l'IRSN » ne s'est pas réuni en 2011.

C) Le groupe de travail « impact sanitaire » avec l'InVS, l'IRSN et l'ANCCLI

En 2007, suite à la sollicitation de l'IRSN par l'ANCCLI et aux questionnements de la CLI de Gravelines et la CIGEET sur la question de l'impact sanitaire des installations nucléaires, une réunion de travail, à laquelle l'InVS a été associé, a été organisée. Suite à cela, un groupe de travail « impact sanitaire » a été mis en place dès le début de l'année 2008. Ce groupe est composé de membres de la CLI de Gravelines et de la CIGEET, de représentants du Comité Scientifique de l'ANCCLI, de l'IRSN et de l'InVS.

La question identifiée comme prioritaire par le groupe de travail est celle de l'évaluation de l'état sanitaire d'une population riveraine d'une installation nucléaire. Il a donc été convenu d'examiner ensemble les méthodologies de réponses génériques à de telles questions locales.

En fin d'année 2011, un projet de guide a été finalisé et un séminaire « environnement santé sera organisé, en 2012, conjointement avec l'ANCCLI et l'IRSN pour présenter les travaux de ce groupe.

Le groupe de travail InVS/ANCCLI/IRSN « impact sanitaire » ne s'est pas réuni en 2011.

D) Les séminaires organisés conjointement par l'IRSN et l'ANCCLI sur les enjeux de la sûreté, suite à Fukushima

Suite à l'accident de Fukushima, une « évaluation complémentaire de la sûreté des installations nucléaires au regard de l'accident de Fukushima » a été mise en œuvre en France à la demande du gouvernement.

Dans ce contexte, les CLI ont été et sont encore actuellement amenées à suivre localement le dossier relatif à leur installation. Pour ce faire, plusieurs d'entre elles ont, en amont, fait remonter leurs questionnements auprès de l'ANCCLI. Elles ont notamment manifesté leur volonté de disposer d'une information technique préalable afin de mieux s'approprier les dossiers.

Pour répondre à cette demande, l'IRSN et l'ANCCLI ont organisé, en septembre dernier, un séminaire d'information à destination de toutes les CLI sur des thématiques liés à l'audit de sûreté engage. Cette réunion a rencontré un très vif succès où plus de 20 CLI étaient représentées (100 participants environ).

Afin de poursuivre cette collaboration fructueuse, l'ANCCLI et l'IRSN ont souhaité réunir les CLI ayant mis en place un groupe de travail sur l'ECS les concernant afin qu'elles puissent relater l'avancement de leurs travaux et échanger avec l'IRSN, l'ASN et le HCTISN. Cette réunion a eu lieu le 24 novembre dernier. Elle a également été l'occasion, pour l'IRSN, de présenter son avis remis aux autorités dans le cadre des ECS.

E) Participation de l'ANCCLI au CA de l'IRSN

Jean-Claude DELALONDE, Président de l'ANCCLI, est membre du Conseil d'Administration de l'IRSN. Il participe, à ce titre, aux réunions organisées cette année.

Le Conseil d'Administration de l'IRSN s'est réuni 5 fois en 2011 dont une réunion organisée exceptionnellement, en septembre dernier, sur le dossier Feursmétal..

F) Participation de l'ANCCLI au Comité d'orientation des recherches en sûreté nucléaire et en radioprotection

Fin 2007, lors d'une réunion du Comité de l'énergie atomique, la décision a été prise de mettre en place un Comité d'Orientation des recherches en sûreté nucléaire et en radioprotection (COR). Les Ministres Jean-Louis Borloo et Valérie PECRESSE avaient en effet estimé que les programmes de recherche dans les domaines de la sûreté nucléaire et de la radioprotection devraient faire l'objet d'une réflexion mieux formalisée et d'une concertation élargie, associant l'ensemble des parties prenantes sur le modèle du Grenelle de l'environnement. Ce comité est chargé de proposer au Conseil d'Administration de l'IRSN des recommandations en matière d'objectifs et de priorités pour les recherches à mener dans les champs de la sûreté nucléaire et de la radioprotection. Ce comité comprend différents collègues et l'ANCCLI s'est vu proposé, au titre des associations, de participer aux travaux du comité.

Jean-Claude DELALONDE, Président de l'ANCCLI, est devenu membre du Comité d'Orientation des Recherches en sûreté nucléaire et en radioprotection et Mme SENE, vice-Présidente du Comité Scientifique et du Conseil d'Administration de l'ANCCLI, le représente au sein de cette structure.

Le Comité d'Orientation des recherches en Sûreté nucléaire et en radioprotection s'est réuni 3 fois en 2011.

6) Le partenariat ANCCLI/ASN

A) Participation de l'ANCCLI au comité de suivi « plan action tritium »

Suite aux différents questionnements des pouvoirs publics, des associations sur l'évaluation de l'impact du tritium, l'Autorité de Sûreté a souhaité mettre en place, mi-2008, deux groupes de réflexion sur la problématique du tritium. L'ANCCLI avait été sollicitée pour participer aux travaux de ces groupes.

En 2010, sur la base des travaux de ces deux groupes de réflexion « impact du tritium » et « défense en profondeur », l'ASN a publié un livre blanc « tritium » qui reprend notamment leurs constats et recommandations ainsi que la position de l'ASN sur leurs conclusions. Un plan d'action était également annoncé qui préconisait la mise en place d'un comité de suivi du plan d'action tritium. C'est dans ce cadre que l'ANCCLI a été sollicité en avril 2011 pour poursuivre les travaux avec les différents partenaires.

Le comité de suivi du plan d'action tritium s'est réuni pour la première fois en juillet 2011.

B) Participation de l'ANCCLI aux travaux du CODIRPA

Depuis juin 2005, l'Autorité de sûreté nucléaire est en charge du pilotage du Comité Directeur pour la gestion de la phase Post-Accidentelle d'un accident nucléaire ou d'une situation d'urgence radiologique (CODIRPA) afin d'élaborer la doctrine française et de mettre en œuvre les dispositions nécessaires pour répondre aux situations post-accidentelles. Cet ambitieux programme mobilise plus de 200 représentants des administrations et de leurs services déconcentrés, des exploitants nucléaires, des organismes d'expertise, de la société civile, dont l'ANCCLI et des autorités de sûreté des pays frontaliers.

En décembre 2007, un premier séminaire international avait permis de confronter les premiers éléments de doctrine aux expériences et réflexions internationales.

Cette année, un deuxième séminaire a été organisé en mai 2011, ceci, avec le soutien de l'OPECST.

À l'origine, ce séminaire devait s'adresser aux différentes parties prenantes impliquées dans la préparation de la gestion post-accidentelle des crises nucléaires dans le cadre des travaux du Comité directeur pour la gestion de la phase post-accidentelle (CODIRPA). Cependant, après les événements survenus à Fukushima au Japon en mars 2011, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) a été chargé de piloter une mission parlementaire sur la sûreté nucléaire. Dans ce cadre, l'Agence de sûreté nucléaire (ASN) a accepté de lui réserver une partie de ce colloque, qui s'assimilera donc à une audition parlementaire. Dans ce cadre, l'ANCCLI a été vivement sollicitée pour intervenir sur une table ronde sur l'importance de la préparation à la crise à la lumière de l'accident au Japon et sur une seconde table ronde finale sur les enjeux pour l'avenir des travaux du CODIRPA.

C) Participation de l'ANCCLI dans le groupe de travail sur le PNGMDR

Monique SENE, vice-présidente du Comité Scientifique de l'ANCCLI et Chantal RIGAL, pilote du GPMDR de l'ANCCLI, représentent l'ANCCLI au sein de ce groupe de travail

Le groupe de travail chargé d'élaborer le Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs s'est réuni 4 fois en 2011.

D) Participation au groupe de travail « campagne des comprimés d'iode »

Afin de préparer la 4^{ème} campagne de distribution des comprimés d'iode en 2009, l'ASN a souhaité mettre en place, un groupe multipartenarial « communication iode » auquel l'ANCCLI a été associée. Par ce biais, elle a pu exprimer, dans le journal interne de l'ASN, son sentiment sur la dernière campagne iode. Le Président de l'ANCCLI avait ainsi pu exprimer ses regrets quant aux décisions prises par l'ASN sur la stratégie de la campagne iode, une campagne qui n'avait pas tenu compte des recommandations et des réserves portées par l'ANCCLI et les CLI. Pour l'avenir, l'ANCCLI et les CLI souhaitent qu'une plus grande liberté soit laissée aux territoires sur le mode de distribution et sur l'information et la communication qui l'entourent, afin de sensibiliser les populations et que naisse une réelle implication citoyenne des habitants face au risque nucléaire.

Cette année, en juillet, une réunion « bilan global de la campagne de distribution des comprimés d'iode » a été organisée par l'ASN à laquelle l'ANCCLI a été conviée. L'ANCCLI a ainsi pu s'exprimer après avoir consulté les CLI et rédigé une synthèse de leurs questionnements et remarques.

E) Participation de l'ANCCLI au groupe de travail « maîtrise de l'urbanisation »

Suite à la circulaire du 17 février 2010 du Ministre d'Etat Jean-Louis BORLOO, donnant des premières orientations sur la maîtrise de l'urbanisation autour des Installations Nucléaires de Base, l'ASN a été mandaté pour établir, dans les six mois, les éléments techniques d'un « porter à connaissance ».

Un groupe de travail a donc été constitué, au sein de l'ASN pour travailler sur ce sujet. L'information et la concertation devant être au cœur des démarches, l'ANCCLI et les CLI furent sollicités pour y participer. Le groupe de travail rédigea ainsi un projet de « porter à connaissance des risques liés aux activités nucléaires. Suite à cela, l'ANCCLI a souhaité souligner qu'elle regrettait que les bâtiments, logements et infrastructures existants ne soient pas concernés par la circulaire alors que pour les sites SEVESO, la loi BACHELOT prévoyait un dispositif spécifique, notamment à travers l'élaboration des PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques). De même, elle a souhaité attirer l'attention sur l'information des populations et notamment sur la difficulté et la responsabilité des collectivités concernées, de distribuer la brochure d'information à toutes les personnes résidant dans la zone ou susceptibles d'y être affectées par une situation d'urgence et surtout sans que ces personnes aient à en faire la demande.

En 2011, l'ASN a rédigé les porteurs à connaissance des sites de Saclay et de Cattenom; Ces documents ont été présentés aux deux CLI locales.

En parallèle, un groupe de travail pluraliste a rendu un projet de guide sur la maîtrise des activités autour des INB afin de proposer un cadre national aux préfets pour la rédaction de

leur porter à connaissance tel que demandé par la circulaire du 17/02/2010. Ce projet a fait l'objet d'une consultation, au niveau national, auprès de différents acteurs, y compris l'ARCICEN et l'ANCCLI.

Il est désormais soumis à une consultation publique lancée le 17 octobre et qui se terminera le 17 décembre prochain. Cette consultation a été menée conjointement par l'ASN et le MEEDDTL.

L'ARCICEN et l'ANCCLI ont été informés de cette mise en consultation.

Pour information, le projet est consultable aux adresses suivantes :

- <http://www.asn.fr/index.php/S-informer/Actualites/2011/Projet-de-Guide-relatif-a-la-maitrise-des-activites-au-voisinage-des-INB>
- <http://www.developpement-durable.gouv.fr/consultations.html>

Dans ce contexte, l'ASN et le MEEDDTL ont à disposition une adresse mail afin de recueillir l'ensemble des observations du public.

F) Partenariat ASN/ANCCLI pour l'organisation de la conférence annuelle des CLI

Le 14 décembre prochain se tiendra, à Paris, sous l'égide de l'Autorité de Sécurité Nucléaire (ASN) et en partenariat avec l'ANCCLI, la 23^e Conférence Nationale des CLI.

Depuis 2005, la conférence des CLI s'articule en deux temps, la matinée étant sous la forme d'une réunion inter-CLI permet à l'ANCCLI et aux CLI d'échanger, entre elles, de questions « internes » et ce, en présence de l'ASN. L'après-midi étant consacré à la rencontre de tous les acteurs du nucléaire, à savoir les autorités institutionnelles, les exploitants, les CLI...

Cette année 2011, les thèmes qui seront abordés lors de la matinée inter-CLI sont les suivants : le financement des CLI et de l'ANCCLI, l'ANCCLI et l'IRSN présenteront l'outil

OPAL (ANCCLI/IRSN) et enfin un point sur l'audit sur la sûreté des installations nucléaires françaises sera abordé.

Dans la matinée, un tour d'horizon des questions d'actualité avec des présentations de l'ASN, de l'ANCCLI et du HCTISN sera également abordé.

L'après midi sera consacré à deux tables rondes :

- l'une portant sur l'évaluation de la sûreté des INB et la prise en compte du REX de Fukushima : comment évalue-t-on la sûreté des INB à la création et en cours de fonctionnement ? A quelles évolutions va conduire le REX de Fukushima ? Premier bilan des évaluations complémentaires de sûreté français et des tests de résistance européens. Au niveau des CLI, M. MAILLIAT, de la CLI ITER, interviendra en tant que coordinateur du GT « dossier DAC » et M. BOILLEY, de la CLI du CSM, interviendra pour rapporter l'expérience de l'ACRO.

- l'autre portant sur le thème de l'information et la protection des populations en cas d'accident nucléaire en France ou à l'étranger : comment ont été organisés l'information en France sur l'accident de Fukushima, les mesures de protection pour les ressortissants français dans la zone concernée, le contrôle des importations japonaises en France ? Quels enseignements peut-on en tirer pour un accident se passant près de la France ou sur une installation française ? Dans ce contexte, M. CHAUMONTET, vice-Président de la CLIGEET, a été invité à intervenir sur la surveillance de l'environnement/données sanitaires et alimentaires et la protection et l'évacuation des populations avec, en parallèle l'information et la communication autour de ces 2 thèmes.

7) Le partenariat de l'ANCCLI avec la Commission Européenne

A) La participation de l'ANCCLI dans l'ENEF, forum organisé par la Commission Européenne sur l'énergie nucléaire

Dans le cadre de son plan d'action 2007-2009, « une politique énergétique pour l'Europe », le Conseil européen du 8-9 mars 2007 a convenu de mettre en place un forum européen sur les risques et les opportunités de l'énergie nucléaire. L'animation du forum est assurée par la Direction Générale Transports et Energie (DG TREN).

Depuis 2007, l'ANCCLI participe activement aux forums européens sur l'énergie nucléaire organisés par la Commission européenne et ses interventions sont toujours très appréciées.

Cette année, Florian GUILLAUD, membre de la CLIn du Blayais et membre du Bureau de l'ANCCLI a représenté le Président à Bratislava. Il a ainsi pu s'exprimer sur l'accident survenu à Fukushima et sur les constats de l'ANCCLI suite à cette catastrophe mettant en exergue la vulnérabilité de nos sociétés et de nos territoires malgré l'amélioration de la sûreté. Il y souligna notamment qu'en matière d'accident nucléaire, la politique du secret ou de la langue de bois est impossible et contreproductive et que par conséquent, la transparence et l'information devaient être traitées dans des formes acceptables par les populations non seulement locales ou nationales mais aussi internationales. Il expliqua qu'en ce sens, la convention d'Aarhus était une bonne base pour élaborer des textes applicatifs et que l'ANCCLI, conjointement avec la Commission Européenne, travaillait en ce sens par le biais de la démarche ACN.

Il rappela enfin que Fukushima montrait qu'une gestion responsable ne s'arrête pas à une meilleure sûreté ou à la gestion durable des déchets radioactifs, mais doit aussi intégrer la capacité de gérer les situations d'accident et post-accident sur le long terme et dans toute sa complexité. Le constat actuel est qu'en Europe, aucun Etat n'est préparé à cette éventualité et qu'il était nécessaire, de ce fait, que la Commission Européenne mette en place rapidement les moyens de coordination nécessaires pour y parvenir et tout au moins, dans un premier temps, en ce qui concerne la transparence et l'information. M. GUILLAUD a également salué l'initiative des Autorités Françaises coordonnées par l'ASN pour avoir pris la

décision de mettre en place, il y a cinq ans, le programme CODIRPA pour élaborer un cadre d'action sur le sujet et que les CLI et l'ANCCLI participent activement à ces travaux. Il a enfin informé l'ensemble des partenaires qu'en 2012, l'ANCCLI prévoyait, avec le soutien de l'ASN, d'organiser une table ronde européenne, dans le cadre de la démarche ACN, sur le thème des situations accidentelles et post-accidentelles.

B) La participation de l'ANCCLI dans le groupe de travail « Transparence » mis en place par la Commission Européenne

Le groupe de travail « Transparence » a tenu sa première réunion en janvier 2008. l'ANCCLI y participe depuis le début et ne manque pas de rappeler le travail des CLI dans le paysage nucléaire français. Cette année, suite à l'accident de Fukushima, l'ANCCLI a pu mettre en exergue le rôle d'information et de suivi des CLI et l'importance d'une préparation des territoires face à une situation accidentelle et post-accidentelle. De même, l'ANCCLI relate régulièrement les avancées de la démarche ACN qui est particulièrement appréciée par les différents acteurs.

Le groupe de travail « Transparence » s'est réuni 4 fois cette année 2011.

8) Le partenariat de l'ANCCLI avec le HCTISN

L'ANCCLI participe aux réunions du HCTISN depuis sa création. Monique SENE, vice-Présidente de l'ANCCLI est présente dans 4 groupes de travail du HCTISN.

L'ANCCLI a participé à 10 réunions du HCTISN cette année 2011.